

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE BOT-MAKAK

SECRETAIRE GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION

ADMINISTRATIVE DES MARCHES

PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG ET KELLE DIVISION

BOT-MAKAK COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL STRUCTURE FOR
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF
PUBLIC PROCUREMENT

DECISION MUNICIPALE N° __008__ /DM/CBM/SG/SIGAM DU __23 FEVRIER 2026__
PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 003/AONO/C- BOT
MAKAK/SG/STADL/2026 DU 14 JANVIER 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DANS
CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE BOT-MAKAK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE

(POUR LE LOT NUMERO 2 = RENFORCEMENT DE LA LIGNE ELECTRIQUE MT EN POTEAUX BETONS DE :
EKOANGOMBE SUD – HEGBA)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOT-MAKAK,

- Vu La Constitution ;
Vu La Loi n° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu La loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu Loi n° 2025/012 du 17 Décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
Vu Le décret n° 77/91 du 25 Mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes et établissements communaux et ses modificatifs subséquents ;
Vu Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant Création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés ;
Vu Le décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu L'arrêté n° 000002/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Bot-Makak, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;
Vu La Circulaire n° 0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
Vu La lettre n° 00389-26/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/NMs du 14 Janvier 2026 portant autorisation de gré à gré ;
Vu L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n° 003/AONO/C- BOT MAKAK/SG/STADL/2026 DU 14 Janvier 2026 pour l'exécution des travaux d'électrification dans certaines localités de la Commune de Bot-Makak, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre (pour le lot n° 02) ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1^{er} En application des dispositions de l'Article 102 du Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ; le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n° 003/AONO/C- BOT MAKAK/SG/STADL/2026 DU 14 Janvier 2026 pour l'exécution des travaux d'électrification dans certaines localités de la Commune de Bot-Makak, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre (pour le lot n° 02 : Renforcement de la ligne électrique MT en poteaux bétons de Ekoangombe Sud - Hegba), est pour compter de la date de signature annulé pour la procédure de gré à gré sur autorisation n° 00389-26/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/NMs du 14 Janvier 2026.

Article 2: La présente Décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

- MINMAP ;
- ARMP pour publication ;
- Pdt CIPM / Bot-Makak ;
- DD / MINMAP / NK ;
- SG / CBM
- CST / CBM ;
- Affichage,
- Archives.

